



ARRÊTÉ DU MAIRE N°2025-013 PORTANT OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE TRANSFERT DE VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire de Villers Saint Paul ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le code de l'Urbanisme, notamment les articles L318-3 et R318-10 ;

Vu le code de la Voirie Routière, notamment ses articles R141-4, R 141-5 et R 141-7 à R 141-9 ;

Vu le code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article R 134-5 ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 29 septembre 2025, enregistrée à la préfecture de l'Oise le 01 novembre 2025, actant la mise à enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes de la rue Champ du Mouton ;

Vu les pièces du dossier soumise à enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est procédé dans la commune de Villers-Saint-Paul à une enquête publique pour une durée de 15 jours à compter du mercredi 07 janvier 2026, à 14h30 au mercredi 21 janvier 2026 à 16h30.

ARTICLE 2 : Le présent dossier porte sur le transfert d'office dans le domaine public de la voie du Champ du Mouton relevant du domaine privé mentionné dans la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2025.

ARTICLE 3 : M. BICHON Pierre est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Maire de la commune de Villers-Saint-Paul pour conduire la présente enquête publique.

ARTICLE 4 : Le dossier d'enquête publique comprend la nomenclature des voies et équipements dont le transfert à la commune est envisagé, l'indication des caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie, un plan de situation, un état parcellaire.

MAIRIE DE VILLERS-SAINT-PAUL

✉ Place François Mitterrand - BP 50009 - 60872 RIEUX Cedex ☎ 03 44 74 48 40

✉ contact@villers-saint-paul.fr ☎ www.villers-saint-paul.fr

Accusé de réception en préfecture
060-216006759-20251222-2025-013-AR
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

ARTICLE 5 : Le dossier d'enquête ainsi que le registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'accueil de la mairie de Villers-Saint-Paul (Place François Mitterrand) aux horaires d'ouvertures habituels.

Le dossier sera également consultable en version numérique sur le site internet de la commune de Villers Saint Paul (<https://villers-saint-paul.fr/>).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ; les adresser par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresses suivante : Mairie de Villers-Saint-Paul – M. Le Commissaire Enquêteur Voirie Champ du Mouton – Place François Mitterrand – 60 870 Villers-Saint-Paul ; ou de manière dématérialisée à l'adresse : enquetepublique@villers-saint-paul.fr .

ARTICLE 6 : Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les jours suivants :

- Mercredi 07 janvier 2026 de 14h30 à 16h30
- Mercredi 21 janvier 2026 de 14h30 à 16h30

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public. Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 8 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la Mairie.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire de Villers-Saint-Paul est chargé de l'exécution du présent arrêté et de sa publication dans les conditions fixées par l'article R 141-5 du code de la voirie routière.

Fait à Villers Saint Paul, le 22 décembre 2025



MAIRIE DE VILLERS-SAINT-PAUL

✉ Place François Mitterrand - BP 50009 - 60872 RIEUX Cedex ☎ 03 44 74 48 40
✉ contact@villers-saint-paul.fr ☎ www.villers-saint-paul.fr

Accusé de réception en préfecture 060-216006759-20251222-2025-013-AR Date de télétransmission : 22/12/2025 Date de réception préfecture : 22/12/2025
